

Elections Municipales : 15 et 22 mars 2026

QUI PEUT VOTER POUR LES MUNICIPALES ?



Vous pouvez vérifier votre inscription électorale et votre bureau de vote sur : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R51788>



Êtes-vous certain de pouvoir voter lors des prochaines élections ?

En cas de doute, interrogez votre situation électorale sur service-public.fr

Vous pouvez réaliser votre demande d'inscription en ligne sur les listes électorales (liste principale pour les personnes de nationalité française, liste complémentaire « municipales » et « européennes » pour les citoyens européens), à l'accueil de la Mairie aux horaires d'ouverture habituels ou en utilisant le lien suivant :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>

Comment vous inscrire sur les listes électorales ?



Rendez-vous dans votre mairie muni:

- d'un justificatif d'identité
- d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois



Par courrier:

en adressant à la mairie de votre commune le formulaire agréé disponible sur les sites interieur.gouv.fr ou service-public.fr



Par Internet:

en vous rendant sur service-public.fr